



Le Mois du Jeûne

Selon Sayed Ali Khamenei

Mars 2021
Centre Courcelle
QOM

Les conditions



Les conditions qui rendent le jeûne obligatoire.

1) Tu dois être majeur (selon le calendrier islamique) : 9 années lunaires pour les filles et 15 années lunaires pour les garçons en général.

J' ai atteint mes 9 ans islamiques cette année, si je suis fatiguée je peux rompre mon jeûne ?

Oui, mais seulement en cas de difficulté, de faiblesse et si cela porte préjudice à ta santé. Tu devras alors rattraper les jours manqués.

2) Tu dois avoir toute ta raison

3) Tu dois avoir la capacité de le faire, ne pas être malade

4) Tu ne dois pas être en voyage

Si je voyage, je devrais donc rompre mon jeûne ?

Cas 1) Si tu voyages avant la prière du Dohr, ton jeûne n'est pas valide et tu devras le rattraper.

Cas 2) Si tu voyages après la prière du Dohr et que tu rentres avant la prière de l'aube ton jeûne est valide

Cas 3) Si tu voyages après la prière du Dohr et que tu restes plus de 10 jours sur ton lieu de destination ton jeûne est valide.



L'intention



Le jeûne, comme l'ensemble des autres actes d'adoration doit être accompli avec l'intention de le faire.

Comment ?

Tu n'es pas obligé de formuler à haute voix l'intention, juste dans ton cœur avoir l'intention de jeûner le mois de Ramadan pour te rapprocher de Dieu et de s'éloigner de tout ce qui invalide le jeûne.

Dois-je répéter mon intention chaque jour du mois de Ramadan ?

Non, tu peux la veille au soir avoir l'intention de jeûner pour le mois entier.

Si je tombe malade et que j' ai fait l' intention de jeûner le mois entier, ai-je le droit de rompre le jeûne ?

Oui, tu pourras rompre ton jeûne et le rattraper.

La veille au soir du premier jour de jeûne, j' ai oublié de faire mon intention, mon jeûne est-il valide ?

Pour le mois du jeûne, tu as le temps de faire ton intention jusqu'à l'appel à la prière du matin (soh).

Je n' ai pas fait mon intention de jeûner ni la veille et ni avant la prière du matin, mon jeûne est-il valide ?

Si volontairement tu n'as pas fait ton intention, ton jeûne est invalide, tu devras quand même rester à jeun et rattraper ce jour.

Si c'était par oubli ou méconnaissance et que tu t'en rends compte avant la prière du midi (dohr), tu fais ton intention et poursuis ton jeûne, mais par précaution tu devras le rattraper.



Ce qui annule le jeûne

Il y a certains actes qui invalident ton jeûne, et parmi eux :

1) Manger et boire invalide ton jeûne quelque soit la quantité que tu as avalé même si cela a la taille d'un grain de riz.

Si je mange ou je bois quelque chose par oubli, mon jeûne est-il valide ?

Au moment où tu t'en rends compte, tu recraches ce qu'il y a dans ta bouche et ton jeûne est valide.

Que se passe-t'il si je mange ou je bois volontairement ?

C'est une désobéissance, il faut se repentir, rattraper ce jeûne et se racheter, soit en jeunant deux mois ou soit en nourrissant 60 pauvres.

Ai-je le droit de rincer ma bouche ?

Oui, tu as le droit à condition de ne laisser passer aucune goutte d'eau dans ta gorge, sinon ton jeûne sera invalide même si c'était involontaire de ta part. Tu devras alors rester à jeun et rattraper ce jour.

Si tu te rinces la bouche lorsque tu fais tes ablutions et que de l'eau passe dans ta gorge involontairement, dans cette situation, ton jeûne reste valide..

Puis-je me brosser les dents avec du dentifrice ?

Oui, à condition de ne rien avaler.

Ai-je le droit d' avaler ma salive ?

Oui, tu peux avaler ta salive tant qu'elle reste à l'intérieur de ta bouche, si elle se trouve sur tes lèvres par exemple, tu ne peux pas l'avaler sinon ton jeûne sera invalide.

2) Mentir sur Dieu (sot), le Prophète (pslf) ou les Imams (p) invalide ton jeûne

3) Introduire volontairement de la poussière épaisse dans ta gorge (exemple : farine, sucre glace, cacao, terre...) invalide ton jeûne



4) Se faire vomir volontairement invalide ton jeûne

Si je vomis involontairement, mon jeûne est-il valide ?

Oui, il est valide.



5) Ne pas faire son bain rituel obligatoire à la fin de ses règles et rester dans cet état jusqu'à l'appel à la prière de l'aube du lendemain matin invalide le jeûne

Si c' est la fin de mes règles en milieu de journée, suis-je obligée de faire mon bain rituel de suite ?

Oui, tu dois faire ton bain rituel obligatoire dès que c'est la fin de tes règles quand bien même tu n'as pas jeûné , car tu as l'obligation de reprendre tes prières. Tu reprendras ton jeûne dès le lendemain.

Avant de dormir, j' ai un doute si le lendemain matin j' aurais encore ou pas mes règles. Que dois-je faire ?

Avant l'appel à la prière de l'aube tu dois vérifier si tu as toujours ou pas tes règles, si tu ne les a plus, tu devras faire ton bain rituel et ne pas le retarder après la prière de l'aube sinon ton jeûne sera invalide.

Que dois-je faire si je n' ai plus mes règles que très peu de temps avant l' appel à la prière du matin ?

Dans cette situation, si tu n'as pas le temps de faire ton bain rituel alors tu pourras faire taysamum et ton jeûne sera valide.

6) Plonger la tête dans l'eau invalide le jeûne

Mon jeûne est-il invalide si je tombe dans l' eau involontairement ?

Non, il sera valide, à condition que tu ressortes vite ta tête de l'eau

7) Un lavement (même si tu dois le faire pour te soigner) invalide le jeûne



Questions diverses



Est-ce que je peux me parfumer durant le mois de Ramadan ?

Le parfum n'est pas interdit, mais il est détestable de le sentir dans une bouteille par exemple.

Que dois-je faire si j' ai du sang lorsque je me brosse les dents ?

Tu le craches et rince ta bouche pour la purifier.

Je dois faire une prise de sang. est-ce autorisé ?

Oui, la prise de sang est autorisée. Elle est détestable si elle provoque de la faiblesse

Aujourd' hui j' ai voulu rompre mon jeûne. est-ce grave ?

Juste le fait d'avoir eu l'intention de le rompre invalide ton jeûne, même si tu n'as rien mangé, tu devras rester à jeun et rattraper ce jour.

J' ai mangé involontairement le matin après l' heure de la prière. dois-je rattraper ce jour ?

Si lorsque tu as mangé tu avais la certitude que l'heure de la prière n'était pas passée, ton jeûne est valide et tu ne devras pas le rattraper.

Si au moment de l' appel à la prière du matin je suis entrain de manger que dois-je faire ?

Tu dois recracher ce que tu as dans la bouche, mai si tu l'avales, ton jeûne est invalide.

